

CONSEIL

Cent douzième session

PROJET DE RAPPORT

SUR LA CENT DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL

Genève

du lundi 29 novembre au mercredi 1^{er} décembre 2021

Rapporteur : M. T. Lee (République de Corée)

Table des matières

Introduction.....	1
Participation	1
Ouverture de la session à l’occasion du 70 ^e anniversaire de l’OIM	2
Pouvoirs des représentants et observateurs	3
Rapport du Président du Conseil.....	4
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres	4
Élection du Bureau	4
Adoption de l’ordre du jour.....	5
Projets de rapports sur la cent onzième session du Conseil et sur la cinquième session extraordinaire du Conseil	5
Rapport sur les questions examinées aux vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité permanent des programmes et des finances	5
a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021	5
b) Programme et Budget pour 2022	5
c) Renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes	6
d) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l’Organisation	6
e) Autres points examinés aux vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité permanent des programmes et des finances	7
Dates et lieux des prochaines sessions	8
Débat de haut niveau : Incidences de la COVID-19 sur les frontières, la migration et la mobilité – enseignements à tirer et préparation pour l’avenir.....	8
Rapport du Directeur général	12
Débat général.....	12
Lancement du Rapport <i>État de la migration dans le monde 2022</i>	16
Clôture de la session.....	20

Liste des sigles et abréviations

COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
ONG	Organisation non gouvernementale
OMS	Organisation mondiale de la Santé

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Conformément à la résolution n° 1393 du 24 novembre 2020, le Conseil s'est réuni pour sa 112^e session le lundi 29 novembre 2021. Il a tenu six séances, présidées par Mme C. Devandas Aguilar (Costa Rica), auxquelles certains participants ont pris part en ligne.

Participation¹

2. Les États Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Colombie	Inde	Myanmar	Saint-Siège
Afrique du Sud	Costa Rica	Iran (République islamique d')	Namibie	Sénégal
Albanie	Côte d'Ivoire	Irlande	Népal	Serbie
Algérie	Croatie	Israël	Nicaragua	Sierra Leone
Allemagne	Cuba	Italie	Niger	Slovaquie
Angola	Danemark	Jamaïque	Nigéria	Slovénie
Argentine	Djibouti	Japon	Norvège	Soudan
Arménie	Égypte	Jordanie	Ouganda	Soudan du Sud
Australie	Équateur	Kenya	Ouzbékistan	Sri Lanka
Autriche	Espagne	Kirghizistan	Pakistan	Suède
Azerbaïdjan	Estonie	Lesotho	Panama	Suisse
Bahamas	Eswatini	Lettonie	Paraguay	Tchad
Bangladesh	États-Unis d'Amérique	Libye	Pays-Bas	Tchéquie
Bélarus	Éthiopie	Lituanie	Pérou	Thaïlande
Belgique	Fédération de Russie	Luxembourg	Philippines	Timor-Leste
Bolivie (État plurinational de)	Finlande	Macédoine du Nord	Pologne	Togo
Bosnie-Herzégovine	France	Madagascar	Portugal	Tunisie
Botswana	Gabon	Malawi	République de Corée	Turquie
Brésil	Gambie	Maldives	République de Moldova	Ukraine
Bulgarie	Géorgie	Malte	République démocratique populaire lao	Uruguay
Burkina Faso	Ghana	Maroc	République-Unie de Tanzanie	Vanuatu
Burundi	Grèce	Maurice	République démocratique populaire lao	Venezuela (République bolivarienne du)
Cabo Verde	Grenade	Mauritanie	République-Unie de Tanzanie	Viet Nam
Cameroun	Guatemala	Mexique	Roumanie	Yémen
Canada	Haïti	Mongolie	Royaume-Uni	Zambie
Chili	Honduras	Monténégro	Rwanda	Zimbabwe
Chine	Hongrie	Mozambique		

3. Le Bahreïn, l'Indonésie, le Qatar et l'Arabie saoudite étaient représentés par des observateurs.

4. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme alimentaire mondial étaient représentés par des observateurs.

¹ La liste des participants est reproduite dans le document C/112/9. Sauf indication contraire, les documents et les diaporamas sont tous affichés sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

5. L'Union africaine, l'Union européenne, l'Académie internationale de lutte contre la corruption, la Commission internationale pour les personnes disparues, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs, de même que les entités suivantes : le Comité consultatif mondial des amis, l'International Detention Coalition, le Service social international, Migrant Help et Migrant Forum Asia.

Ouverture de la session à l'occasion du 70^e anniversaire de l'OIM

6. Le Président sortant, M. E.P. Garcia (Philippines), a ouvert la 112^e session du Conseil le lundi 29 novembre 2021, à 10 h 15, notant qu'il marquait le 70^e anniversaire de l'OIM. Fondée comme un comité provisoire pour gérer le chaos qui régnait en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'OIM était devenue, sous l'impulsion de ses États Membres, l'organisation internationale chef de file chargée de faire mieux comprendre les questions migratoires et de préserver la dignité et le bien-être des migrants. Son entrée dans le système des Nations Unies en tant qu'organisation apparentée en 2016 et la fonction de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations qui lui avait ensuite été confiée avaient confirmé son statut de pôle de référence en matière de gestion des migrations dans le débat mondial sur toutes les conséquences économiques, politiques et sociales de la migration.

7. Le Conseil avait devant lui une tâche colossale, mais pas impossible si tous les États Membres œuvraient en synergie à l'avènement d'une société meilleure. Sa 112^e session était l'occasion non seulement de faire le point des nombreuses réalisations de l'OIM, mais aussi de renforcer sa détermination à atteindre les objectifs de développement durable relatifs à la migration ainsi que les objectifs énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

8. À l'occasion de ce 70^e anniversaire, les États Membres se devaient de rendre hommage à tout le personnel de l'Organisation qui intervenait dans des situations dangereuses pour promouvoir le principe de l'OIM selon lequel des migrations qui se déroulaient dans des conditions humaines et de façon ordonnée profitent à la société et aux migrants. Cette tâche était devenue de plus en plus difficile à accomplir à une époque marquée par des crises complexes et multiples, et avait été compliquée plus encore par la pandémie de COVID-19 et par des pénuries fréquentes de ressources humaines et financières.

9. Grâce à sa composition quasi universelle et à sa vaste présence sur le terrain, l'OIM était particulièrement bien placée pour contribuer, dans le cadre du Conseil et du Dialogue international sur la migration, sa principale enceinte de dialogue sur les politiques migratoires, au débat mondial sur des questions relatives à la migration telles que le développement, le travail, l'environnement et le changement climatique, la santé et la protection, la diaspora et la finance, l'autonomisation des jeunes, ou la formation et l'éducation. Si d'importants progrès avaient été accomplis en vue d'intégrer les questions relatives aux migrants et à la migration dans les politiques nationales, force était de constater que, malheureusement, la souffrance et les traitements injustes continuaient d'être une réalité pour de nombreux migrants et leur famille. Dans un tel contexte, l'OIM jouait un rôle indispensable en aidant les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial, et à s'assurer que nul n'était laissé pour compte.

10. Dans un message vidéo, le Secrétaire général des Nations Unies a félicité l'OIM pour l'action qu'elle avait menée au cours des 70 dernières années afin de porter assistance à des millions de migrants et de personnes déplacées, et d'aider ses États Membres à créer les conditions propices à des migrations sûres, ordonnées et régulières. Un nombre sans précédent de personnes migrait, et nous avons été témoins de moments extraordinaires de compassion à l'égard de migrants en détresse

loin de chez eux. Dans le même temps, les migrants étaient souvent victimes de discrimination, de xénophobie, de mauvais traitements et d'exploitation, ce qui était tout à fait inacceptable. Les migrants devaient être traités avec dignité et respect, et leurs droits devaient être protégés, quel que soit leur statut. Tous les pays – d'origine, de transit ou de destination – devaient s'employer à rétablir des voies de migration prévisibles et régulières.

11. Au titre de sa fonction de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM s'acquittait d'une mission d'importance inestimable en réunissant l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les migrants, conformément aux dispositions du Pacte mondial. Avec la communauté internationale, elle devait saisir l'occasion offerte par le premier Forum d'examen des migrations internationales, qui se tiendrait en 2022, pour faire le bilan des progrès accomplis et des difficultés restant à surmonter, afin de stimuler la solidarité à l'égard des migrants à l'échelle mondiale et de créer des sociétés plus inclusives et plus résilientes.

12. Le Conseil a regardé une courte vidéo célébrant les activités menées par l'OIM depuis 70 ans.

13. Le Directeur général a fait observer qu'au cours de ses 70 années d'existence, l'OIM avait presque continuellement connu des transformations profondes, ce qui attestait de sa souplesse et de l'évolution de la portée et de la complexité de la migration en tant que phénomène mondial majeur. Bien que d'envergure modeste, la Conférence internationale des migrations convoquée par 19 États à Bruxelles le 5 décembre 1951 avait été porteuse d'espoir pour des centaines de milliers d'Européens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le comité fondé à son issue, le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe, se révélait d'une importance vitale pour les bénéficiaires de ses services de transport international, un domaine d'activité qui continuait d'être un élément central de l'action de l'OIM. Lorsque le Comité intergouvernemental pour les migrations avait été créé en 1980 en reconnaissance de l'envergure de plus en plus mondiale de l'Organisation, il avait déjà porté assistance à trois millions de migrants et fournissait des services dans de nombreux autres domaines. Depuis 1989, année à laquelle il était devenu l'Organisation internationale pour les migrations, sa portée et ses programmes s'étaient encore développés. L'OIM jouissait à présent d'une composition quasi universelle, et la portée de son action ainsi que l'ampleur de ses opérations ne cessaient d'augmenter.

14. L'OIM était aujourd'hui la principale organisation internationale à s'occuper exclusivement de questions de migration. Elle avait une présence dans le monde entier et était une organisation hautement opérationnelle à vocation de terrain. Elle œuvrait en partenariat étroit avec ses États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux, des ONG internationales et nationales, des instituts de recherche et des établissements universitaires du monde entier. Ses dépenses annuelles dépassaient 2 milliards de dollars É.-U. et ses effectifs avaient doublé en dix ans, comptant désormais plus de 20 000 personnes, dont 95 % étaient déployées sur le terrain aux quatre coins du monde.

15. Le rôle et les responsabilités de l'OIM s'étaient également considérablement élargis. L'adoption du Pacte mondial en 2018 avait marqué un tournant à cet égard. À l'époque, comme aujourd'hui, l'OIM s'employait à guider les discussions de la communauté internationale en faisant preuve de souplesse et de réactivité, tout en restant au plus proche des personnes au service desquelles elle œuvrait sur le terrain. Le Directeur général a rendu un vibrant hommage aux membres du personnel, anciens et actuels, qui avaient rendu cette évolution possible.

Pouvoirs des représentants et observateurs

16. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait

été informé des noms des observateurs pour les États non membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3, 4 et 5.

Rapport du Président du Conseil

17. Le Président sortant était heureux de constater que, même si ses travaux avaient de nouveau été fortement perturbés par la pandémie de COVID-19, le Conseil avait pu suivre le programme de réforme de l'Administration en 2021. Il avait contribué de manière déterminante à la nomination des deux nouvelles directrices générales adjointes et à l'adoption par consensus d'un modèle de l'OIM constitué de quatre groupes régionaux pour la nomination des États Membres qui seraient représentés au sein du Bureau du Conseil.

18. L'OIM devait répondre à des exigences et à des attentes toujours plus grandes. Les États Membres devaient lui donner les outils, la souplesse et la structure de base dont elle avait besoin pour continuer d'agir dans leur intérêt et dans celui des migrants partout dans le monde. Des millions de citoyens de son pays ayant émigré, le Président sortant pouvait témoigner de l'importance d'une bonne gouvernance des migrations, ce qui n'était possible que si l'OIM était une organisation solide bénéficiant d'un ancrage profond sur le terrain et d'une voix puissante sur la scène internationale, y compris aux Nations Unies.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

19. L'Administration a rendu compte des paiements reçus depuis la parution du document C/112/5/Rev.1, grâce auxquels le montant total des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget pour 2020 et les années précédentes avait diminué, s'élevant à un peu plus de 9 millions de francs suisses. Il restait néanmoins plus élevé que celui indiqué douze mois auparavant pour 2019 et les années précédentes. Des paiements avaient été reçus de trois États Membres visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution – le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Tadjikistan – ramenant de 35 à 32 le nombre d'États Membres visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution. Le nombre d'États Membres qui avaient perdu leur droit de vote était resté inchangé et s'élevait à 16. En outre, la Chine, Madagascar, le Turkménistan et l'Uruguay avaient réglé intégralement leurs contributions assignées pour 2021, et le Brésil avait partiellement réglé ses arriérés de paiement. Les États Membres en retard de paiement étaient invités à régler leurs arriérés ou à se mettre en relation avec l'Administration afin de négocier un échéancier de paiement.

20. Le Conseil a pris note du document C/112/5/Rev.1, qu'il a approuvé, ainsi que des informations additionnelles de l'Administration.

Élection du Bureau

21. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Présidente :	Mme Catalina Devandas Aguilar (Costa Rica)
Premier Vice-Président :	M. Lansana Alison Gberie (Sierra Leone)
Seconde Vice-Présidente :	Mme Katharina Stasch (Allemagne)
Rapporteur :	M. Taeho Lee (République de Corée)

Adoption de l'ordre du jour

22. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document C/112/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote C/112/10.

Projets de rapports sur la cent onzième session du Conseil et sur la cinquième session extraordinaire du Conseil

23. Le Conseil a adopté la résolution n° 1394 du 29 novembre 2021 approuvant les rapports sur sa 111^e session (document C/111/12) et sur sa cinquième session extraordinaire (document C/Sp/5/7).

Rapport sur les questions examinées aux vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021

24. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa vingt-neuvième session, le Comité permanent avait examiné le document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021 (C/112/7), dans lequel il était indiqué que la partie administrative du budget et le niveau des revenus de soutien opérationnel restaient inchangés à 53 189 080 francs suisses et 128 millions de dollars É.-U. respectivement, et que la partie opérationnelle du budget avait augmenté pour passer de 1,78 milliard de dollars É.-U. à 2,31 milliards de dollars É.-U..

25. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note de la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021.

26. Le Conseil a pris note du document C/112/7.

b) Programme et Budget pour 2022

27. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à la vingt-neuvième session du Comité permanent, l'Administration avait proposé que le montant de la partie administrative du budget soit établi à 53 586 816 francs suisses en 2022. La partie opérationnelle du budget avait été estimée à 1,2 milliard de dollars É.-U., soit une augmentation de 30 % par rapport au budget de 2021 présenté à la même époque de l'année précédente. Le niveau projeté des revenus de soutien opérationnel – 136 millions de dollars É.-U. – avait été calculé sur la base des résultats de l'année précédente et compte tenu des tendances actuelles et escomptées. La proposition budgétaire avait été établie de façon à permettre à l'Organisation d'être armée pour s'acquitter de sa mission en modifiant la structure du Siège pour tenir compte des responsabilités des deux nouveaux postes de directeur général adjoint, en alignant la structure de l'Organisation sur sa vision stratégique, en mettant en œuvre le Cadre de gouvernance interne et en promouvant les objectifs fondamentaux de l'Organisation, tout en conservant une politique de croissance nominale zéro.

28. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes avait expliqué que les changements structurels proposés représentaient le maximum réalisable avec les ressources limitées à disposition et que la question de la réforme budgétaire continuerait d'être une priorité. L'Administration espérait être en mesure d'élaborer le budget pour 2023 sur la base des conclusions auxquelles était parvenu le Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

29. Au cours de la discussion qui avait suivi, trois représentations, dont une s'exprimait au nom d'un groupe régional, ont fait part de leur objection à la formulation du paragraphe 117 du document, portant sur la diversité et l'inclusion, et ont demandé que toute terminologie de ce domaine ne faisant

pas l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale soit supprimée du texte et ne soit pas utilisée dans les documents de l'OIM. L'Administration avait répondu qu'elle réviserait le document afin de rendre compte des changements proposés, et l'avait publié ultérieurement sous la cote C/112/6/Rev.1.

30. Le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2022 reproduit dans le document C/112/6, et avait recommandé que le Conseil approuve la partie administrative du budget à hauteur de 53 586 816 francs suisses, ainsi que la partie opérationnelle du budget à hauteur de 1,2 milliard de dollars É.-U..

31. Une représentation, reconnaissant qu'il était difficile de concilier des priorités et des besoins concurrents dans le budget de base, a fait observer que l'expertise des deux nouvelles directrices générales adjointes serait particulièrement précieuse pour hiérarchiser les domaines dans lesquels des investissements s'imposaient. L'OIM avait besoin de bases solides pour devenir un partenaire plus efficace, plus transparent et plus responsable pour les États Membres, et son gouvernement attendait avec intérêt la reprise de discussions approfondies sur la structure budgétaire et les priorités organisationnelles de l'OIM dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

32. Le Conseil a approuvé le document C/112/6/Rev. 1 et adopté la résolution n° 1395 du 29 novembre 2021 relative au Programme et Budget pour 2022.

c) Renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes

33. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa vingt-huitième session, le Comité permanent avait examiné le document intitulé Renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes pour la période de trois ans allant de 2022 à 2024 (S/28/4), qui comprenait un projet de résolution du Conseil pour examen par le Comité permanent.

34. Le Comité permanent avait pris note du document S/28/4 et recommandé au Conseil d'adopter le projet de résolution proposé, qui reconduisait le Vérificateur général des comptes du Ghana dans ses fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour 2022, 2023 et 2024, et décidait en outre qu'à compter de 2025, les vérificateurs externes des comptes seraient nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois seulement pour trois autres années.

35. Le Conseil a adopté la résolution n° 1396 du 29 novembre 2021 relative au renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes.

d) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation

36. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa vingt-neuvième session, le Comité permanent avait été saisi du huitième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation (document S/29/6). Pendant la période considérée, quatre accords sur les privilèges et immunités étaient entrés en vigueur, portant à 101 le nombre des États Membres et observateurs et autres territoires dans lesquels l'Organisation menait des activités à avoir octroyé l'intégralité des privilèges et immunités répondant aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013.

37. Le Comité permanent avait pris note du rapport et avait recommandé que le Conseil demeure saisi de la question et qu'il réitère l'appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

38. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité permanent et a réitéré son appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

e) Autres points examinés aux vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

39. Le Rapporteur du Comité permanent a informé le Conseil d'un certain nombre d'autres points examinés aux vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité permanent.

i) Résolutions et décisions

40. Conformément à la résolution du Conseil n° 1393 du 24 novembre 2020, le Comité permanent avait adopté le 30 juin 2021, à sa vingt-huitième session, les résolutions suivantes : la résolution n° 25 prenant note du Rapport annuel 2020, la résolution n° 26 approuvant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, et la résolution n° 27 approuvant la Révision du Programme et Budget pour 2021.

41. À cette même session, le Comité permanent avait également approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2022, reproduit dans le document S/28/3, et avait décidé d'examiner le barème des quotes-parts pour 2023 en 2022.

ii) Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

42. À la vingt-huitième session du Comité permanent, l'Administration avait présenté des documents sur les sujets ci-après, qui avaient été choisis par les États Membres :

- Système d'information et d'analyse des données sur la migration : portée et priorités futures
- Adopter une approche globale des déplacements internes : opérationnalisation du triple lien.

43. À la vingt-neuvième session du Comité permanent, l'Administration avait présenté un diaporama sur la mise en œuvre de la Politique de l'OIM sur tous les aspects du retour, de la réadmission et de la réintégration.

44. Le Comité permanent avait pris note des documents et des exposés présentés par l'Administration, ainsi que des observations faites par les États Membres.

iii) Déclaration du Président du Comité de l'Association mondiale du personnel

45. À sa vingt-huitième session, le Comité permanent avait pris note d'une déclaration faite par le Président du Comité de l'Association mondiale du personnel.

iv) Autres rapports et informations

46. À ses sessions, le Comité permanent avait également examiné les rapports et informations ci-après et en avait pris note :

- Rapports de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres
- Déclaration et rapport du Vérificateur externe des comptes

- Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes
- Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général
- Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM
- Examen de la structure organisationnelle du Siège de l'OIM
- Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées
- Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne
- Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines
- Rapports du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire
- Rapports du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM
- Point sur la stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement
- Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires
- Rapports sur le Fonds de l'OIM pour le développement
- Partenariats de l'OIM avec le secteur privé
- État de financement des initiatives de l'OIM d'envergure mondiale
- Informations actualisées sur la fonction d'évaluation
- Plan de travail provisoire des organes directeurs pour 2022

47. Le Conseil a pris note des décisions et des documents mentionnés aux paragraphes 39 à 46 *supra* et les a approuvés.

48. Pour conclure, le Conseil a adopté la résolution n° 1397 du 29 novembre 2021 prenant note des rapports sur les vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité permanent des programmes et des finances et les approuvant.

Dates et lieux des prochaines sessions

49. Le Conseil a adopté la résolution n° 1398 du 29 novembre 2021, dans laquelle il a provisoirement fixé sa session régulière suivante à novembre 2022 et invité le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir deux fois au moins en 2022.

Débat de haut niveau : Incidences de la COVID-19 sur les frontières, la migration et la mobilité – enseignements à tirer et préparation pour l'avenir²

50. Les États Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Canada, Chili, Colombie (prononcée par le Président Iván Duque Márquez), Costa Rica, Croatie, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lituanie, Mali, Malte, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines (prononcée par le Président Rodrigo Roa Duterte), Portugal, République de Corée, République démocratique

² Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont accessibles sur le site Internet de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

populaire lao, Royaume-Uni, Saint-Siège (message du Pape François), Suisse, Tchad, Thaïlande, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

51. Une déclaration a aussi été faite par un État observateur, le Qatar, ainsi que par l'Union africaine et l'Union européenne.

52. Dans ses remarques liminaires, le Directeur général a dit qu'alors que l'attention passait de la protection contre la COVID-19 et de la limitation de sa transmission à un monde post-pandémie, il convenait de reconnaître l'impact profond que la pandémie avait eu sur les migrants. Le grand nombre de mesures en place en matière de voyages et les changements fréquents de leur portée et champ d'application avaient eu un effet dissuasif sur la mobilité transfrontalière, en particulier pour les personnes non vaccinées. Le débat de haut niveau avait pour objectif de réfléchir à des moyens de travailler ensemble pour rétablir une mobilité transfrontalière prévisible et accessible.

53. Il était nécessaire de mieux comprendre en quoi les restrictions de voyage contribuaient à une bonne gestion de la COVID-19, notamment en imaginant un moyen d'évaluer l'intérêt et les risques relatifs des différentes mesures. La mobilité transfrontalière devait être garantie tout en protégeant la santé publique et en facilitant des voyages prévisibles à un coût raisonnable et soumis à des conditions d'entrée. À cet égard, l'Organisation s'employait à élaborer des procédures opérationnelles permanentes relatives à la COVID-19 à l'usage des agents frontaliers et aidait les autorités nationales à réaliser des évaluations sanitaires aux frontières.

54. Il était urgent d'identifier et de réduire les inégalités les plus profondes observées pendant la pandémie au détriment des migrants et des personnes déplacées dans des domaines tels que d'accès à la vaccination et d'identité juridique. Un appui en matière d'infrastructure numérique serait nécessaire pour gérer les nouvelles conditions de voyage. En outre, compte tenu de l'amenuisement de voies d'entrée bien établies pour les immigrants, en particulier les ressortissants de pays dans lesquels le niveau de vaccination était faible ou les risques élevés, et étant donné les difficultés de voyager même à l'intérieur des régions, il était nécessaire de mieux comprendre comment les conditions de voyage influençaient sur le développement socioéconomique, la réalisation des objectifs de développement durable et les besoins d'immigration. La relance économique ne pouvait être assurée sans mobilité à l'échelle mondiale.

55. La possibilité d'établir une base commune de restrictions, de conditions et d'exceptions en matière de voyage devait être étudiée, afin de se défaire du caractère circonstanciel de telles mesures, de réduire leurs conséquences négatives et de prévenir l'apparition d'un paysage de la mobilité marqué par des inégalités profondes. Partant du principe que d'autres crises sanitaires surviendront à l'avenir, la communauté internationale devait être préparée et s'assurer que toute nouvelle restriction de la mobilité serait sûre et prévisible. Des solutions devaient être trouvées pour concilier la santé, la sûreté et la sécurité des frontières de manière juste et équitable.

56. Dans un message vidéo, le Directeur général de l'OMS a dit que la pandémie de COVID-19 avait creusé et exacerbé les inégalités existantes, étant donné que les personnes ayant de faibles revenus, notamment les réfugiés et les migrants, avaient ressenti le plus fortement les conséquences des restrictions en matière d'accès aux services de santé et aux moyens de subsistance. Les réfugiés et les migrants avaient également fait face à des niveaux élevés de xénophobie, de racisme et de stigmatisation ; la tolérance, le respect et les droits de l'homme devaient être promus même dans un contexte de crise grave. La nécessité de disposer d'une base plus solide sur laquelle fonder la préparation et la riposte en cas de pandémie mondiale, reposant sur les droits de l'homme, l'égalité et la santé pour tous, avait été à l'origine de la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en cours, dont le but était d'étudier la possibilité de créer un instrument international de

préparation et de riposte en cas de pandémie. Le droit à la santé pour tous, en particulier les réfugiés, les migrants et les autres groupes marginalisés, devait être protégé.

57. Les membres et observateurs du Conseil ont exposé les effets économiques et sociaux majeurs de la pandémie de COVID-19 et son impact considérable sur les tendances migratoires mondiales, en appelant l'attention sur la situation de vulnérabilité particulière des migrants. Un grand nombre d'entre eux s'étaient trouvés bloqués en raison des restrictions de voyage, et de ce fait exposés à un risque accru de traite ou d'exploitation. D'autres avaient perdu leur emploi, et la réduction des rapatriements de fonds qui en découlait avait des répercussions importantes sur le développement socioéconomique des pays d'origine. Par ailleurs, beaucoup de migrants avaient travaillé en première ligne dans le secteur des soins de santé, ce qui les avait exposés à de graves risques sanitaires. De fait, la pandémie avait mis en lumière la contribution précieuse que les travailleurs migrants apportaient à la société et le rôle important de la migration régulière pour le développement durable.

58. Les gouvernements avaient adopté un éventail de mesures en réponse à la pandémie, notamment des contrôles plus stricts aux frontières comprenant des mesures de filtrage et des exigences de quarantaine, et beaucoup avaient recouru davantage aux technologies numériques dans leurs systèmes de gestion des migrations. Dans certains cas, des dispositions particulières avaient été prises pour prolonger la validité des visas et des permis de travail octroyés aux migrants ou aux demandeurs d'asile, tandis que de nombreux États Membres avaient pris des mesures pour garantir l'accès des migrants aux services de soins de santé. Plusieurs pays d'origine et de transit ont présenté les efforts qu'ils avaient fournis pour rapatrier des travailleurs migrants et les réintégrer à leur retour, et ont remercié l'OIM pour son appui à cet égard. D'une manière plus générale, il a été largement reconnu que l'OIM avait été un partenaire inestimable pour surmonter les difficultés posées par la pandémie. Elle avait non seulement apporté un appui en matière de gestion des migrations, de fourniture de services de soins de santé et d'organisation de campagnes d'information, mais aussi offert une aide humanitaire aux populations vulnérables.

59. La pandémie avait mis en évidence la nécessité d'une coopération mondiale sur le phénomène mondial de la migration. Plusieurs États Membres ont insisté sur l'importance d'un dialogue à l'échelle régionale, en particulier entre les pays d'origine et de destination. Une représentation a dit que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières avait déjà joué un rôle essentiel en favorisant l'adoption rapide de mesures pendant la pandémie ; de nombreux autres lui ont fait écho pour appeler à la poursuite de la mise en œuvre du Pacte afin d'améliorer la coopération en matière de migration internationale. Une autre représentation s'est toutefois fortement opposée à toute promotion de la migration, qui était un phénomène dangereux comportant des risques pour la santé et la sécurité, et a invité instamment toutes les parties prenantes à respecter la souveraineté nationale à cet égard.

60. Étant donné que les migrants apportaient une contribution positive au développement économique, il serait essentiel de les prendre en considération non seulement dans les mesures de relèvement post-pandémie, mais aussi dans l'élaboration future de plans de préparation et de riposte. Plusieurs États Membres ont souligné l'importance de mettre à profit les enseignements tirés. L'un d'eux a demandé qu'une étude soit réalisée sur les effets de la mobilité transfrontalière sur les économies, tandis qu'un autre a recommandé d'analyser l'incidence des restrictions de mouvement liées à la pandémie sur les migrants touchés. De toute évidence, il était nécessaire d'améliorer la gestion des migrations à tous les niveaux ; un certain nombre d'orateurs ont dit que des voies sûres et prévisibles étaient requises aux fins d'une mobilité transfrontalière plus sûre, tandis que d'autres ont fait observer que les technologies numériques utilisées pendant la pandémie devaient être développées pour accroître l'efficacité des systèmes de migration.

61. Les membres et observateurs du Conseil ont également souligné leur attachement à la fourniture de vaccins à tous, y compris les migrants, quel que soit leur statut. Un certain nombre d'États Membres ont également exprimé leur appui au Mécanisme COVAX qui devait assurer la distribution équitable des vaccins. En effet, les vaccins pouvaient permettre de rétablir les liens dans le monde de manière sûre ; les gouvernements devraient donc conjuguer leurs efforts pour harmoniser les mesures de protection sanitaire aux frontières, y compris la reconnaissance mutuelle des certificats de vaccination contre la COVID-19.

62. Le Directeur général, répondant aux déclarations faites, a dit que le choix du thème du débat de haut niveau était particulièrement pertinent compte tenu de l'apparition récente d'un nouveau variant du virus responsable de la COVID-19. Il était important d'être préparé à des événements imprévus et inattendus, de conserver des valeurs fondamentales concernant la mobilité et de préserver le fonctionnement des économies mondiales.

63. Un certain nombre de conclusions pouvaient être tirées des déclarations faites. Notant que beaucoup d'orateurs avaient présenté les efforts visant à intégrer les migrants dans les phases de riposte et de relèvement, le Directeur général a dit que la protection des migrants et leur accès aux soins de santé, quel que soit leur statut juridique, étaient une question essentielle. Le droit à la santé était un droit fondamental et devait englober l'accès à la vaccination, non seulement dans l'intérêt des migrants, mais aussi dans l'intérêt collectif mondial. La distribution inéquitable des vaccins favorisait la prolifération des variants et compromettait ainsi la sûreté de toutes les communautés d'accueil. Il ne faisait aucun doute qu'un lien étroit existait entre la migration et le développement économique et le relèvement, non seulement dans les pays dont l'économie dépendait fortement du secteur des voyages ou du tourisme, mais aussi dans la société d'une manière générale, notamment du fait que de nombreux pays d'origine dépendaient des rapatriements de fonds pour assurer l'équilibre de leur économie et subvenir aux besoins des familles.

64. L'importance de la coopération internationale pour surmonter les défis que posait la pandémie était une autre question fondamentale. La diversité des exemples donnés, sur le plan tant géographique que socioéconomique, montrait que personne n'était à l'abri tant que tous ne l'étaient pas et qu'il importait de reconstruire en mieux ensemble. Tel était le message du rapport du Secrétaire général des Nations Unies, *Notre programme commun*, auquel l'OIM adhérait pleinement. L'utilité des technologies numériques pour gérer les flux migratoires et les contrôles aux frontières était un autre enseignement à retenir. La principale difficulté consistait à déterminer comment les États Membres pouvaient tout à la fois répondre à la nécessité d'accroître l'efficacité et l'efficience des mesures de lutte contre les problèmes de santé et maintenir des voies de migration régulière et de travail. C'est pourquoi il était important d'engager une discussion sur la possibilité d'établir une plateforme qui tiendrait compte des besoins en matière de santé et de sécurité aux frontières. Des principes standard communs pour surmonter les défis que poseraient de futures pandémies pourraient être définis sous la forme d'une boîte à outils à l'intention des États Membres, afin de leur permettre de garantir l'intégrité de leurs systèmes de contrôle aux frontières. Il était nécessaire d'adopter une approche intégrée englobant les frontières aériennes, maritimes et terrestres. L'OIM était prête à y contribuer en identifiant les principaux principes communs qui seraient soumis à l'approbation de la communauté internationale et en coordonnant les initiatives menées au titre du projet d'accord de renforcement des mesures de prévention, de préparation et de riposte en cas de pandémie en cours d'examen par la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé.

65. Concrètement, l'OIM, en sa qualité d'organisme chargé de la coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, prévoirait un débat dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales 2022 sur la question essentielle de savoir comment mieux se préparer et être plus résilient face aux pandémies tout en garantissant la migration et la mobilité à l'échelle mondiale.

Rapport du Directeur général

66. Le Directeur général a complété son rapport au Conseil (document C/112/8) par un diaporama.

67. Le Conseil a pris note du document C/112/8.

Débat général³

68. Des déclarations ont été faites ou présentées par écrit par les États Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Bangladesh, Bélarus, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Chypre, Danemark, Égypte (également au nom du Groupe des États arabes), Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Japon, Kenya, Libye, Maldives, Maroc, Mexique, Monténégro, Népal, Niger (au nom du Groupe africain), Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas (également au nom du Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zimbabwe.

69. L'Observateur permanent de l'Union européenne a fait une déclaration pour le compte des États membres de l'UE.

70. Des déclarations ont été faites ou présentées par écrit par sept observateurs : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Ordre souverain de Malte, le Comité consultatif mondial des amis, l'Académie internationale de lutte contre la corruption et la Commission internationale pour les personnes disparues.

71. Les membres et observateurs du Conseil ont félicité l'OIM à l'occasion du 70^e anniversaire de sa création, qui était une excellente occasion d'examiner et de mettre à profit les réalisations de l'Organisation pour améliorer la protection des droits des migrants. Au cours des 70 dernières années, l'OIM, en collaboration étroite avec les gouvernements et les parties prenantes, s'était employée à promouvoir des migrations sûres, régulières et ordonnées pour répondre avec efficacité aux questions migratoires tout en préservant la dignité et le bien-être des migrants. Elle possédait aujourd'hui un mandat plus vaste que celui envisagé initialement et jouissait d'une reconnaissance quasi universelle en tant qu'acteur de référence dans le débat sur la migration. À une époque marquée par la diabolisation et l'instrumentalisation des migrants, il était plus important que jamais de célébrer l'OIM et la valeur fondamentale qu'elle défendait, à savoir que les migrants devaient être traités comme des êtres humains dotés de droits.

72. Les délégués ont également rendu hommage à tout le personnel de l'OIM pour son engagement sans faille et le travail acharné qu'il fournissait pour protéger les migrants dans des zones souvent reculées et garantir que l'Organisation reste efficace, opérationnelle et adaptée dans une période si difficile.

³ Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont accessibles sur le site Internet de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

73. L'Administration a été félicitée pour le débat de haut niveau qu'elle avait organisé sur les incidences de la COVID-19 sur les frontières, la migration et la mobilité, qui avait permis aux États Membres de mettre en commun les enseignements qu'ils avaient tirés de la pandémie sous l'angle de la migration et de la mobilité afin d'être prêts en cas de nouvelle pandémie. Les représentations qui n'avaient pas pu participer au débat ont confirmé qu'aucun État ne devait établir de discrimination sur la base du statut migratoire dans le cadre de la riposte à la COVID-19 ; les gouvernements devaient prendre des dispositions pour faciliter l'accès gratuit des personnes aux tests et aux soins dans les installations médicales, quel que soit leur statut migratoire et sans risquer d'être repérées, et les réfugiés et les demandeurs d'asile devaient bénéficier d'un accès équitable aux vaccins. Compte tenu de l'impact de la pandémie sur les travailleurs migrants, qui étaient les plus fortement touchés par les pertes d'emploi, les réductions de revenu et l'accès limité aux services de soins de santé, la crise était l'occasion de repenser la mobilité humaine pour qu'elle soit plus inclusive et plus conforme au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

74. Les membres du Conseil ont remercié le Directeur général pour son rapport et ont salué son exposé analytique des défis humanitaires auxquels les migrants étaient actuellement confrontés. Ils se sont déclarés particulièrement satisfaits des activités de collecte de données précises sur le handicap menées par l'OIM au titre de la Matrice de suivi des déplacements, et ont encouragé l'Organisation à poursuivre ces efforts. Ils se sont également félicités des dispositions prises par l'OIM pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, en particulier par la création de l'Unité Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel, et pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et la diversité. Il devait être rendu compte des efforts en cours dans tous ces domaines dans les rapports au Conseil.

75. Un certain nombre d'États Membres, évoquant la tension entre le modèle de financement actuel de l'Organisation et les exigences imposées par les États Membres et par l'entrée de l'OIM dans la famille des Nations Unies, ont souligné leur détermination à collaborer de manière constructive avec le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Afin de pouvoir réagir rapidement en cas de crise, l'OIM devait disposer d'un financement de base adapté et durable provenant de sources fiables et prévisibles. En concertation avec les États Membres, elle devait envisager de nouvelles modalités de partage plus équitable des coûts, par exemple en revoyant le montant des contributions assignées ou en augmentant le volume de financements souples provenant d'une base plus large de donateurs – le moment était venu de renoncer à la politique de croissance nominale zéro. À cet égard, le Cadre de gouvernance interne avait été essentiel en ce qu'il avait permis d'assurer aux États Membres que leurs contributions financières étaient utilisées de manière avisée. Sa mise en œuvre devait donc demeurer une priorité absolue pour l'Administration.

76. Un certain nombre d'États Membres ont également exprimé leur soutien au processus de réforme structurelle en cours, qui consistait notamment à renforcer la structure de base et à améliorer les synergies entre le niveau opérationnel et stratégique ; l'OIM devait continuer de garantir une transparence totale, une intégrité, ainsi qu'un suivi et une information solides. À cet égard, la nomination des deux nouvelles directrices générales adjointes était largement saluée ; la diversité et la complémentarité de leurs expériences renforceraient l'efficacité et l'efficience actuelles des contrôles de l'Organisation, et la création de leurs postes témoignait de la détermination de l'OIM à surmonter les nouveaux défis auxquels elle devait faire face.

77. Plusieurs représentations ont dit que leur gouvernement prévoyait d'augmenter le montant des contributions volontaires sans affectation spéciale versées à l'OIM ou des contributions destinées à des projets d'opérations ou du budget de base précis, et ont appelé les autres États Membres à faire de même.

78. De nombreux orateurs ont souligné l'importance d'une collaboration et d'un dialogue constructifs dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dans le respect du principe de souveraineté des États et compte tenu de leur situation nationale respective. Ils attendaient avec impatience le premier Forum d'examen des migrations internationales, qui se tiendrait en 2022, durant lequel les États Membres feraient le point de la mise en œuvre du Pacte mondial en ce qui concernait non seulement les progrès accomplis et les pratiques exemplaires adoptées, mais aussi les difficultés rencontrées. Le Forum d'examen devait permettre d'établir une feuille de route pour les quatre années à venir, et tous les pays – quels que soient leurs points de vue sur le Pacte mondial – devaient participer aux examens régionaux organisés en amont. Un orateur a ajouté que son gouvernement organisait conjointement avec l'OIM une réunion ministérielle pour les pays champions du Réseau des Nations Unies sur les migrations dans la perspective du Forum d'examen afin d'améliorer la coordination de la mise en œuvre du Pacte mondial. Une oratrice a dit que son gouvernement avait récemment augmenté le montant de sa contribution au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration afin d'appuyer une action collective dans le domaine de la migration.

79. Le Conseil a également abordé plusieurs questions d'ordre plus opérationnel. Par exemple, il s'est dit très préoccupé par la situation en Afghanistan et a félicité l'OIM d'être restée sur place pour assurer ses services, fournissant une aide aux personnes déplacées et aux migrants et s'attachant à réunir les enfants et leur famille. D'autres situations préoccupantes concernaient le sort des migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela et de ceux se trouvant en Éthiopie. Dans ces deux cas, les migrants touchés – internes et externes – avaient besoin de protection et d'un accès à des services de soins de santé ; les donateurs devaient fournir un soutien accru à ces fins.

80. Le changement climatique était un autre problème grave auquel la communauté internationale était confrontée. La Stratégie institutionnelle relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique 2021–2023, qui portait sur des questions telles que la sécurité environnementale, de l'eau et des moyens de subsistance, était d'autant plus pertinente lorsque les effets néfastes du changement climatique étaient considérés sous l'angle de l'approche multilatérale de la gestion des migrations. Il fallait espérer que ces thèmes seraient abordés lors du Forum d'examen des migrations internationales 2022. De fait, les catastrophes dues au climat étaient un facteur de migration sous-jacent qui menaçait d'enrayer le développement et contribuait à l'instabilité ; l'adoption d'une approche multisectorielle du changement environnemental, de la migration et des déplacements était requise.

81. Plusieurs États Membres ont condamné les cas de politisation et d'instrumentalisation des migrants, y compris des femmes et des enfants, qui étaient contraires au droit international et bafouaient les droits fondamentaux. Comme dans toute autre situation, les organisations internationales devaient bénéficier d'un accès immédiat et sans entrave aux migrants touchés, afin de pouvoir leur fournir une aide humanitaire et faciliter un retour volontaire sûr et digne. Un État Membre a noté les efforts déployés par l'Organisation pour faire face à ces crises, qui ne pouvaient être résolues que grâce à une coopération entre les pays intéressés.

82. Plusieurs autres États Membres se sont félicités du Rapport *État de la migration dans le monde 2022* et de son analyse factuelle de questions migratoires complexes et émergentes qui avaient une incidence directe sur la mobilité dans le monde. Le Rapport contribuait de manière déterminante à une meilleure analyse des questions de migration et présentait des données qui permettaient d'éclairer les discours publics et politiques connexes.

83. Quatre États Membres ont exercé leur droit de réponse au sujet des déclarations de cinq autres États Membres et d'un groupe régional lors du débat de haut niveau et du débat général. En retour, trois États Membres ont ensuite exercé eux aussi leur droit de réponse.

84. Le Directeur général, répondant aux déclarations qui avaient été faites, a remercié les participants pour leur appui, en particulier les États Membres qui avaient versé des contributions volontaires sans affectation spéciale, avaient contribué au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration et/ou étaient devenus des pays champions du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Le premier Forum d'examen des migrations internationales permettrait non seulement de faire le bilan de la mise en œuvre du Pacte mondial, mais aussi d'identifier des domaines prioritaires en ce qui concernait les besoins des migrants. La réunion des pays champions devrait faire avancer les préparatifs en vue du Forum d'examen, qui serait l'occasion d'un dialogue franc sur le partage des responsabilités.

85. Le Directeur général souscrivait aux observations faites sur le processus de réforme interne de l'OIM. L'Administration continuerait de collaborer avec les États Membres pour identifier des priorités clés concernant la réforme du modèle de financement de l'OIM, le plus important étant de garantir la stabilité financière de l'Organisation face aux risques que posait, à long terme, la dépendance excessive du modèle actuel à l'égard des financements fondés sur les projets.

86. Pour ce qui était de la pandémie de COVID-19, le Directeur général partageait les inquiétudes du Conseil quant à l'inégalité d'accès aux vaccins et convenait que les capacités devaient être renforcées à la faveur d'un soutien de la communauté internationale, notamment au titre du Mécanisme COVAX. La « pandémie de l'ombre » qu'était la montée de la violence à l'encontre des femmes et des enfants était elle aussi préoccupante ; l'OIM adopterait une approche soucieuse de la problématique femmes-hommes à cet égard. Les migrants devaient être pris en considération dans les plans de relèvement. À cet effet, le Directeur général encourageait les pays à intégrer la migration dans les analyses communes de pays réalisées au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'OIM était disposée à fournir un appui sous la forme de données et à contribuer à l'identification des compétences requises pour renforcer les capacités nationales en matière de relèvement.

87. Selon lui, les changements introduits dans le système des Nations Unies du fait de la pandémie, notamment concernant le rôle des coordonnateurs résidents, étaient très positifs. Jamais le système n'avait adopté une approche aussi unie face à un problème mondial. Il devait à présent s'attaquer au relèvement économique, et l'OIM était bien placée pour l'y aider. Elle était présente dans 131 équipes de pays des Nations Unies et, au titre de sa fonction de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, soutenait plus de 50 coalitions thématiques. Le Directeur général estimait que la communauté internationale devait s'atteler à deux priorités. La première était de préciser le rôle du système des Nations Unies dans la mise au point de solutions durables aux déplacements internes (c'est-à-dire de concrétiser les recommandations du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes du Secrétaire général des Nations Unies). Là aussi, l'OIM avait enregistré des résultats remarquables puisqu'elle avait aidé 37 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en 2020. La seconde consistait à veiller à ce que la migration soit pleinement intégrée dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui nécessiterait la mobilisation et l'appui des États Membres.

88. Il se félicitait de l'attention internationale accrue portée aux effets du changement climatique sur la migration ; son Envoyée spéciale pour la migration et l'action climatique s'emploierait à mettre en relief le lien de plus en plus évident qui existe entre le changement climatique et les déplacements. Par exemple, l'OIM nouerait un dialogue avec les États Membres africains sur les questions relatives à l'adaptation, aux pertes et aux préjudices, ainsi que sur les financements connexes. Elle continuerait d'aider les petits États insulaires en développement à sensibiliser au changement climatique et à mener des projets concrets visant à renforcer la résilience.

89. La diversité et la problématique femmes-hommes étaient deux autres questions d'importance pour l'Organisation, qui appliquait une politique de tolérance zéro face à l'exploitation ou aux atteintes sexuelles. Toutes les unités compétentes avaient été renforcées et relèveraient désormais de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes.

90. Passant à des questions de nature plus opérationnelle, le Directeur général a assuré au Conseil que l'OIM continuerait d'apporter une aide à l'enregistrement des migrants partout dans le monde pour que ceux-ci puissent avoir une identité juridique et accéder ainsi à des services de base. Dans toute situation de flux d'émigration massifs, il convenait de définir un plan d'action complet répondant au besoin d'aide de tous les pays de la région concernée car, lorsqu'une crise humanitaire majeure ne pouvait être évitée dans un pays donné, ses pays voisins étaient souvent les premiers touchés. Le plan d'action global de l'OIM pour l'Afghanistan et les pays voisins, par exemple, ne portait pas seulement sur la situation en Afghanistan, mais sur celle de la région entière.

91. Concernant la politisation des migrants, le Directeur général a rappelé que la première préoccupation de l'OIM dans toute situation était d'obtenir un accès aux migrants en détresse ou touchés d'une quelconque autre manière, afin de pouvoir leur offrir l'assistance humanitaire dont ils avaient cruellement besoin et de leur permettre de retourner dans leur pays d'origine s'ils le souhaitaient. Il encourageait les parties concernées par de telles situations à engager un dialogue et à trouver des solutions.

Lancement du Rapport *État de la migration dans le monde 2022*

Orateurs :

M. António Vitorino, Directeur général de l'OIM

M. Selmo Cikotić, Ministre de la sécurité, Bosnie-Herzégovine

M. Simon Geissbühler, Chef de la Division Paix et droits de l'homme du Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse

Mme Sandra Breka, Directrice générale de la Fondation Robert Bosch

M. Jason Wood, Ministre délégué des douanes, de la sécurité communautaire et des affaires multiculturelles, Australie (message vidéo)

Modératrice

Mme Ugochi Daniels, Directrice générale adjointe de l'OIM chargée des opérations

92. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a dit que l'édition 2022 de la série de rapports phares de l'OIM s'inscrivait dans le contexte d'une incertitude considérable provoquée par la pandémie de COVID-19, qui avait entraîné un niveau de désinformation et de politisation alarmant et causé la circulation de fausses informations selon lesquelles les migrants propageraient le virus.

93. La pandémie de COVID-19 avait provoqué une immobilité sans précédent dans l'histoire récente à l'échelle mondiale, ralentissant le rythme de la mobilité humaine et de la migration et plongeant des milliers de migrants dans le monde dans des situations de détresse où ils avaient besoin d'aide. En parallèle, des migrants s'étaient trouvés en première ligne dans des pays de destination du monde entier, fournissant des services essentiels et aidant leur famille restée au pays à faire face aux incidences économiques de la pandémie grâce à des rapatriements de fonds internationaux. La résilience des rapatriements de fonds internationaux avait fait mentir les prédictions. Ceux-ci étaient restés à un niveau élevé en 2020, enregistrant une diminution de seulement 2,4 % à l'échelle mondiale – ce qui était bien inférieur à la baisse de 20 % initialement prévue.

94. L'objectif central de la série était de présenter avec clarté et exactitude les évolutions observées en matière de migration et de mobilité à l'échelle mondiale pour que les lecteurs puissent mieux positionner leurs travaux. Grâce à sa qualité et à sa facilité d'accès, le Rapport *État de la migration dans le monde* présentait un intérêt et une utilité considérables pour divers groupes cibles. Les États Membres, par exemple, s'en inspiraient pour élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels, ce qui permettait aux fonctionnaires gouvernementaux de mettre à profit les effets positifs de la migration et des pratiques politiques exemplaires dans l'intérêt du développement durable des pays d'origine, de transit et de destination.

95. En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé des migrations, l'OIM avait le devoir de décrypter la complexité et la diversité de la mobilité humaine, de veiller en permanence à la protection des droits fondamentaux et d'aider les migrants qui en avaient le plus besoin. Conformément à sa Constitution, l'étude de la migration faisait partie intégrante des fonctions de l'Organisation. Sur ces deux aspects, elle demeurait résolue à apporter son concours aux États Membres quand ils s'appuyaient sur des données, des recherches et des analyses pour formuler des politiques et mener à bien des processus d'examen. La série de rapports *État de la migration dans le monde* était un élément essentiel de ce domaine d'activité important.

96. L'édition 2022, comme les précédentes, avait été publiée dans le respect de la politique environnementale de l'OIM : l'absence d'exemplaires papier permettait de réduire l'impact environnemental et les coûts. Le Rapport était accessible gratuitement en ligne et serait mis à disposition sur clé USB dans les régions présentant des problèmes de connectivité.

97. Alors que l'OIM célébrait son 70^e anniversaire et réfléchissait à la nécessité continue de son action, il convenait de rappeler qu'elle était l'une des premières entités à avoir soutenu et produit des études et des analyses sur la migration. Elle avait commencé à publier la première revue scientifique sur les migrations internationales en 1961 et avait lancé la série de rapports *État de la migration dans le monde* à l'aube du nouveau millénaire.

98. Le Directeur général a indiqué que le Rapport *État de la migration dans le monde 2022* était divisé en deux parties : la première fournissait des informations et des données clés sur la migration et les migrants, et la deuxième présentait une analyse équilibrée et fondée sur des éléments factuels de questions migratoires complexes et émergentes. Le Rapport continuait d'être la publication de l'OIM la plus téléchargée et le montant des financements offerts aux fins de sa traduction dans diverses langues ne cessait d'augmenter.

99. La pandémie de COVID-19 avait été l'occasion de reconsidérer l'importance que la société accordait à chaque personne ; elle avait donné une visibilité plus grande aux migrants en tant qu'acteurs indispensables au fonctionnement des sociétés partout dans le monde. En parallèle, elle avait exacerbé les discours hostiles aux migrants qui étaient apparus au cours des dernières décennies. C'est pourquoi un chapitre du Rapport était consacré à la désinformation sur la migration et aux études qui montraient que la démystification des idées reçues et l'adoption de stratégies de démystification préalable permettaient d'atténuer et de prévenir les préjudices causés par ceux qui cherchaient à torpiller les discussions équilibrées sur la migration.

100. Le Rapport présentait également une analyse de données empiriques à long terme sur les schémas migratoires mondiaux aux fins d'un examen critique des tendances constatées plus particulièrement au cours des deux dernières décennies. Au lieu de données relatives au revenu des pays, le Rapport s'appuyait sur des données provenant de l'indice de développement humain des Nations Unies, qui tenait compte non seulement de facteurs économiques, mais aussi d'indicateurs clés tels que la santé, l'éducation et d'autres services sociaux. Il montrait que, de plus en plus, les flux migratoires avaient lieu entre pays fortement développés, et non au départ de pays les moins avancés

vers des pays fortement développés. Parmi les 20 principaux pays d'origine en 2020 – sans tenir compte des populations de réfugiés –, 18 présentaient un indice de développement humain élevé ou très élevé, contre seulement 7 en 1995.

101. Les travaux de recherche offraient une perspective nouvelle, en utilisant des données empiriques mondiales relatives à la migration et au développement pour mettre en relief l'évolution des schémas migratoires et le lien entre ces schémas et les accords régionaux de libre circulation. Ils montraient par ailleurs clairement que la sûreté et la sécurité étaient des facteurs de migration : les personnes migraient d'un pays à l'autre, non seulement en quête de perspectives économiques meilleures mais aussi d'une vie plus sûre. Elles apportaient de multiples contributions à leur pays de destination et les fonds qu'elles rapatriaient permettaient d'atténuer la pauvreté, de soutenir leur famille et leur communauté et de stimuler la croissance économique de leur pays d'origine. Dans bien des cas, les migrants rentraient au pays dotés de nouvelles compétences propres à favoriser la paix, la stabilité et le développement. Toutefois, ces tendances à long terme concernant la composition des populations de migrants dans le monde montraient également qu'une fracture de la mobilité internationale risquait d'apparaître, ce qui pouvait avoir des répercussions sur les inégalités à l'échelle mondiale.

102. Le Rapport appelait également l'attention sur la forte prédominance masculine constatée dans certains couloirs régionaux de migration de main-d'œuvre. À l'échelle mondiale, les données montraient de surcroît clairement qu'il n'y avait plus lieu de parler d'une féminisation de la migration. L'écart entre les sexes se creusait et l'OIM était déterminée à mener d'autres travaux de recherche pour étudier et analyser ces dynamiques afin d'éclairer l'élaboration de mesures programmatiques et politiques efficaces et durables, notamment dans le cadre des études en cours demandées par le Gouvernement du Canada.

103. La version électronique et la version interactive en ligne du Rapport *État de la migration dans le monde 2022* avaient été récompensées aux *International Annual Report Design Awards 2021*, et la nouvelle plateforme interactive du Rapport avait remporté deux prix internationaux d'excellence iNova en 2021 dans la catégorie des sites Web d'entreprise, des microsites et du secteur non lucratif, ce qui était source de satisfaction. Une telle reconnaissance internationale validait l'approche de l'OIM consistant à élargir l'éventail de contenus de rapports à l'ère du numérique.

104. L'Administration avait pleinement conscience que de nombreux fonctionnaires des États Membres avaient besoin de produits et de supports dans leur propre langue officielle, et les donateurs estimaient eux aussi que la déclinaison du Rapport dans différentes langues était un moyen utile, pratique et économique de contribuer au renforcement des capacités techniques et de développement des personnes qui s'occupaient de questions de migration dans le monde. L'édition 2020 avait été la première à être publiée dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), et des chapitres clés avaient également été traduits en allemand, en portugais, en swahili et en turc.

105. En conclusion, le Directeur général a remercié les Gouvernements de l'Australie, du Canada et de l'Irlande, la fondation Robert Bosch, la fondation Friedrich Ebert et le Geneva Science–Policy Interface pour leur soutien financier au Rapport *État de la migration dans le monde*.

106. M. Cikotić a dit que le Rapport *État de la migration dans le monde 2022* soulignait la nécessité absolue de disposer de données factuelles exactes et montrait l'influence que celles-ci pouvaient avoir sur l'opinion concernant la migration, qui était généralement perçue comme une question controversée. Le Rapport offrait une vue d'ensemble complète qui permettait de dissiper les idées fausses et les informations erronées.

107. La Bosnie-Herzégovine était de longue date un pays d'émigration. Le départ de quelque 2,5 millions de ses ressortissants au fil des ans (contre environ 3 500 migrants arrivés d'autres pays) l'avait amenée à réfléchir aux moyens de combler la pénurie de main-d'œuvre qui en résultait. En outre, le pays renforçait ses mesures de réduction des risques de catastrophe face au changement climatique et à d'autres facteurs externes qui provoquaient toujours plus de déplacements internes.

108. Le Rapport *État de la migration dans le monde 2022* soulignait l'importance de la coopération internationale en matière de migration. Dans le cas de son pays, il s'agissait d'assurer une coopération fructueuse avec d'autres nations des Balkans occidentaux, d'autres nations européennes et des pays non européens, tels que le Bangladesh, l'Égypte, le Maroc et le Pakistan. La coopération avait acquis une importance particulière pendant la pandémie de COVID-19, quand la fermeture des frontières avait empêché les migrants de rentrer dans leur pays d'origine. Une des mesures adoptées par son pays avait consisté à intégrer les migrants dans le programme de vaccination, de sorte qu'environ 40 % de tous les migrants avaient été vaccinés – un chiffre non négligeable étant donné la mobilité extrême de cette population.

109. M. Geissbühler a félicité l'OIM pour la publication rapide du Rapport *État de la migration dans le monde 2022*, qui contribuait à un discours factuel indispensable à l'élaboration de politiques fondées sur des faits. Étant donné que sa publication coïncidait avec le 70^e anniversaire de l'OIM, le Rapport était l'occasion de faire le point des politiques, de les évaluer de manière critique et de les affiner à la lumière des nouvelles réalités engendrées par la pandémie de COVID-19. Il s'intéressait aux corrélations entre la migration et des tendances mondiales clés, telles que le changement climatique et la numérisation accélérée. M. Geissbühler a tout particulièrement salué la création de la nouvelle boîte à outils à l'usage des conseillers politiques, qui revêtait une importance déterminante en vue de traduire les résultats des travaux de recherche en politiques efficaces et de maximiser ainsi les effets positifs de la migration tout en réduisant la souffrance humaine et en sauvant des vies.

110. Quant aux priorités de son gouvernement, il avait pris connaissance avec intérêt de l'analyse des principaux défis rencontrés en matière de protection présentée dans le Rapport – lutte contre la traite d'êtres humains, protection des droits de l'homme aux frontières internationales, allègement de la souffrance des proches de migrants portés disparus –, que seule une coopération internationale accrue permettrait de surmonter. Il a exprimé un intérêt particulier pour le chapitre sur le lien entre la migration, d'une part, et les politiques humanitaires, de développement et de paix, d'autre part. La Suisse s'attaquait aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés ; ces derniers devaient être pris en considération à l'heure d'examiner la transformation des conflits. Avec le concours de ses partenaires des milieux universitaires et d'ONG, elle avait récemment mis au point une boîte à outils en ligne permettant de mettre à profit le potentiel offert par la migration dans les efforts de consolidation de la paix, afin d'aider les praticiens de ce domaine sur le terrain à concrétiser les résultats de travaux de recherche par des politiques.

111. Il a salué les indications prospectives, données dans le Rapport, sur les implications des technologies numériques pour la gouvernance des migrations et les incidences qui en découlaient sous l'angle des droits de l'homme des migrants. Son gouvernement avait la conviction que ces technologies offraient d'immenses possibilités en matière de coopération internationale. Elles permettaient, par exemple, de combler les lacunes du marché traditionnel des rapatriements de fonds en réduisant le coût des transferts et en veillant à l'inclusion financière de toutes les personnes, en particulier des femmes et des communautés marginalisées, et ce faisant de faire avancer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il allait sans dire qu'elles s'accompagnaient également de risques relatifs à la vie privée, ainsi qu'à la sécurité et à la protection des données.

112. En conclusion, il a loué le Portail sur les données migratoires mondiales de l'OIM, un outil utile qui permettait de centraliser les données relatives à la migration recueillies par l'ensemble du système des Nations Unies. En effet, des données solides étaient nécessaires pour mesurer les progrès

accomplis par la communauté internationale dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris les retombées pour les réfugiés et les migrants.

113. Mme Breka a appelé l'attention sur le contexte politique dans lequel s'inscrivaient les conclusions du Rapport *État de la migration dans le monde 2022*, marqué non seulement par la pandémie mondiale et la concurrence géopolitique, mais aussi par le recul de la coopération internationale, les effets du changement climatique et les incidences des avancées technologiques. L'augmentation des déplacements n'était qu'une des conséquences de ce contexte sur la migration et la mobilité humaine. Les articulations et les liens d'interdépendance entre la migration, le changement climatique, les inégalités, la paix et la démocratie devaient être pris en considération dans l'évaluation des faits nouveaux survenus dans le monde. La mobilité provoquée par le climat, les changements technologiques, le futur de la protection internationale et le rôle des maires et des villes seraient autant de facteurs clés de mobilité humaine à l'avenir. Le Rapport jetait les bases de l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels et de discussions sur une collaboration en matière de migration. Il ne serait pas facile de concilier les données et leur analyse avec l'aspect humain des migrations ; les données ne devaient pas servir à instrumentaliser les migrants et la migration ni l'opinion publique.

114. Concernant l'avenir de la mobilité et de la migration après la pandémie de COVID-19, la restriction des voyages et l'augmentation des déplacements étaient deux tendances opposées qui devaient être réconciliées. Les règles relatives au passage des frontières disparaissaient alors que des normes en matière de numérisation n'avaient pas encore été mises en place. Le Rapport offrait une base commune aux parties prenantes de tous les secteurs qui s'employaient à élaborer un dispositif de mobilité humaine et de migration fondé sur les droits de l'homme et la dignité. La collaboration de tous les intéressés – organisations internationales, gouvernements, médias, société civile, secteur privé et milieux universitaires – était requise à cet effet.

115. M. Wood a dit qu'étant donné que 29 % de la population de l'Australie était née à l'étranger, son gouvernement était conscient de l'importance de la migration à l'échelle mondiale et de l'action de l'OIM. Son appui au Rapport *État de la migration dans le monde* témoignait de son grand intérêt pour l'intégration de la dimension migratoire dans l'analyse de questions clés ayant trait à la migration et pour un soutien aux mécanismes régionaux informels et non contraignants. Compte tenu des défis sans précédent qu'avait posés la pandémie de COVID-19, une analyse et une compréhension globales des tendances migratoires étaient plus importantes que jamais.

116. Le Rapport devait être utilisé pour informer les décideurs et éclairer le débat politique, contribuer à l'éducation et au débat public, et tordre le cou aux idées reçues persistantes sur la migration grâce à des données vérifiables. La création d'une plateforme interactive permettant de consulter ces données devait être saluée. La publication du Rapport dans dix langues viendrait compléter l'élaboration de boîtes à outils sur la migration à l'intention des enseignants, des vérificateurs d'information, des fonctionnaires chargés des politiques et des médias, et les efforts fournis pour élargir le public potentiel du Rapport.

117. En conclusion, le Directeur général a dit que le Rapport *État de la migration dans le monde* était plus qu'un simple exercice de recherche et devait être mis en application. Il a appelé les États Membres à s'associer à l'OIM à cette fin. Il convenait de faire le meilleur usage possible du Rapport et de sa plateforme interactive, non seulement en consultant les données et les études, mais aussi en formulant des observations sur les domaines devant être approfondis et les priorités de recherche pour l'édition 2024.

Clôture de la session

118. En l'absence d'autres questions, la Présidente a déclaré close la 112^e session du Conseil le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 18 heures.